

L'an deux mil seize, le 16 décembre à one heures, les Membres du Comité Syndical du Bassin de la Jouanne, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie de MONTSURS sous la présidence de M. GESLOT, Président.

<u>Présents</u>: Thierry HEURTAULT, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Daniel CLIMENT, Claude GEORGET, Jean-François d'OZOUVILLE, Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoit QUINTARD), Jacques LECORNE, Jean-Marc HALLE, Aurore DUPONT (Suppléante de Jean-Marie CHASSIN), Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Rémy LENORMAND, Guy DELAMARCHE.

Absents: Stéphane LAVOUE, Ludovic LEMEE, Thierry LEMEE, Annette CHESNEL.

Excusés: Marcel DUCHEMIN, Adélaïde DEJARDIN, Louis BONNEAU.

<u>Secrétaire de séance</u> : Jacques LECORNE <u>Date de la convocation</u> : 2 septembre 2016

Assistaient également à la réunion :

- Gérard PAPILLON : Maire de GESNES

Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

ADOPTION DES POSITIONS DU COPIL DU CTMA

Considérant les positions prises le 16 décembre 2016 par le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin de la Jouanne,

Monsieur le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion du 16 décembre 2016.

Il rappelle les grandes lignes du bilan 2016, et le programme de travaux 2017 :

- Adoption du bilan des actions conduites en 2016 dans le cadre du CTMA.
 - 🖔 Travaux de diversification, de protection de berges et de continuité sur le ruisseau de Châtres ;
 - Amélioration de la continuité écologique en aval du seuil des Bordeaux à BREE ;
 - Mise en place de recharges à la Mazure à FORCE/ENTRAMMES :
 - Amélioration de la continuité écologique en aval de Souffrette à FORCE/ENTRAMMES;
 - 🖔 Démantèlement du seuil de Montaigu et du clapet de Grenusse à ARGENTRE ;
 - ☼ Entretien sur le ruisseau des Nayères à STE GEMMES (Phytophtora)
 - 🔖 Enlèvement d'embâcles sur la Jouanne et Arrachage manuel de la Renouée à MONTSURS
 - 🤝 Traitement mécanique de la Renouée aux Ifs à MONTSURS
 - 🔖 Etudes complémentaires sur les ouvrages du Moulin Neuf et du Moulin de la Roche à ARGENTRE
 - Suivi des indicateurs et Suivi botanique
- Adoption du programme 2017
 - 🦠 Renaturation légère sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - 🔖 Recharges granulométriques sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Aménagement d'une passerelle sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Abreuvoirs, pompes à nez et clôtures sur les ruisseaux des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT et du Richebourg à STE GEMMES LE ROBERT
 - 🔖 Aménagement du barrage du plan d'eau à ARGENTRE
 - Aménagement d'ouvrages sur EVRON, STE GEMMES LE ROBERT et FORCE
 - 🔖 Entretien ripisylve à BREE et plantations /reprise de berge sur la Jouanne à ARGENTRE
 - 🔖 Démantèlement du barrage de Porée à BONCHAMP et renaturation ;
 - Arrachage manuel de la Renouée du Japon à MONTSURS

 - 🔖 Etude aménagement du Petit Chéré à FORCE/PARNE SUR ROC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL Thierry LEMEE TP pour les travaux de traitement mécanique de la Renouée du Japon (plantes envahissantes) d'un montant de 14 442,50 € HT, des travaux supplémentaires sont à prendre en compte.

Considérant l'augmentation de la surface couverte par la plante envahissante entre le mois de mai (date de la passation du marché) et la date de réalisation des travaux (octobre), et la découverte d'un autre site infecté;

Considérant que des matériaux supplémentaires ont été nécessaires ;

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 14 442,50 € HT à 18 582,50 € HT soit 22 299,00 € TTC.

Un avenant n°1 est proposé aux membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL TL TP;
- Approuve l'avenant n°1 présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

INDEMNITE DU TRESORIER POUR 2016

En application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, l'arrêté du 16 décembre 1983 autorise les comptables publics locaux, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des collectivités locales, à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics locaux des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable en contrepartie d'une indemnité.

Cette indemnité est acquise au comptable en fonction, pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Cependant, elle peut être modifiée ou supprimée pendant cette période par délibération dûment motivée. D'autre part, une nouvelle délibération doit être prise lors de tout changement de comptable.

Considérant que M. Philippe BOISGERAULT, comptable public d'Evron depuis le 1^{er} septembre 2016, a donné son accord pour fournir les prestations demandées;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical :

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Attribue à M. Philippe BOISGERAULT une indemnité de conseil annuel aux taux de 50 % conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel susvisé, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

PASSERELLE A STE GEMMES LE ROBERT

Monsieur le Président laisse la parole à M. HEURTAULT, délégué de la commune de STE GEMMES LE ROBERT, pour expliquer la demande de la commune.

La commune de STE GEMMES est propriétaire d'un chemin desservant une habitation. Ce chemin emprunte une passerelle bétonnée qui enjambe le ruisseau de Poilé. Cette passerelle est fissurée sur toute la largeur. Le franchissement de véhicule devient compliqué.

Nicolas BOILEAU indique que la réfection de la passerelle (3 m de large pou 4,5 m de long) en passerelle toute charge est estimée à 10 000 euros environ HT. La reprise des culées ainsi que l'enrochement des berges seraient nécessaires.

Il est important de réagir avant l'effondrement.

M. HEURTAULT demande si le Syndicat pourrait participer financièrement à la réfection de cette passerelle.

M. Le Président propose que la décision de participation soit prise lors du prochain comité syndical avec photos et estimations chiffrées à l'appui.

QUESTIONS DIVERSES

> Etang de la Fenderie à DEUX-EVAILLES

M. AMIARD, délégué de la commune de DEUX-EVAILLES, fait part de sa préoccupation quant à la gestion manuelle du vannage de l'étang de la Fenderie, propriété de la Communauté de Communes des Coëvrons.

En effet, il semblerait que ce système constitué de planches superposées disjointes puisse être facilement dysfonctionnel en période de crue en présence d'embâcles se bloquant contre le dispositif. Des moyens mécaniques sont alors parfois nécessaires pour retirer ces flottants bloqués, ce qui peut générer un risque de submersion de l'ouvrage en cas d'urgence ou de débit exceptionnel, avec des risques avérés pour l'aval de la Fenderie.

Il est proposé d'envoyer un courrier à la Communauté de Communes des Coëvrons en commun avec la commune de DEUX-EVAILLES.

> Informations sur la GEMAPI

Rappel GEMAPI: GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

M. Le Président informe les délégués qu'une réunion d'informations sur la partie juridique de la GEMAPI a été organisée le 12 décembre dernier à LAVAL.

Pour rappel, une réunion organisée par la DDT 53 avec les Communautés de communes du Pays de Loiron, des Coëvrons, du Pays de Meslay Grez, avec Laval Agglo et les Syndicats de Bassins du Vicoin, de l'Ouette et de la Jouanne, a eu lieu en septembre dernier pour évoquer l'organisation de cette nouvelle compétence sur les bassins versants des Syndicats concernés.

Laval Agglo devait organiser une nouvelle réunion en octobre dernier afin d'avancer sur le sujet et notamment sur le lancement d'une étude de structuration opérationnelle.

N'ayant aucune nouvelle de Laval Agglo à ce sujet, les Syndicats de Bassins ont décidé de se charger de l'organisation de cette réunion qui aura lieu en janvier 2017.

Le secrétaire de séance Jacques LECORNE



L'an deux mil seize, le 16 décembre à one heures, les Membres du Comité Syndical du Bassin de la Jouanne, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie de MONTSURS sous la présidence de M. GESLOT, Président.

<u>Présents</u>: Thierry HEURTAULT, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Daniel CLIMENT, Claude GEORGET, Jean-François d'OZOUVILLE, Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoit QUINTARD), Jacques LECORNE, Jean-Marc HALLE, Aurore DUPONT (Suppléante de Jean-Marie CHASSIN), Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Rémy LENORMAND, Guy DELAMARCHE.

Absents: Stéphane LAVOUE, Ludovic LEMEE, Thierry LEMEE, Annette CHESNEL.

Excusés: Marcel DUCHEMIN, Adélaïde DEJARDIN, Louis BONNEAU.

<u>Secrétaire de séance</u> : Jacques LECORNE <u>Date de la convocation</u> : 2 septembre 2016

Assistaient également à la réunion :

- Gérard PAPILLON : Maire de GESNES

Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

ADOPTION DES POSITIONS DU COPIL DU CTMA

Considérant les positions prises le 16 décembre 2016 par le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin de la Jouanne,

Monsieur le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion du 16 décembre 2016.

Il rappelle les grandes lignes du bilan 2016, et le programme de travaux 2017 :

- Adoption du bilan des actions conduites en 2016 dans le cadre du CTMA.
 - 🖔 Travaux de diversification, de protection de berges et de continuité sur le ruisseau de Châtres ;
 - Amélioration de la continuité écologique en aval du seuil des Bordeaux à BREE ;
 - Mise en place de recharges à la Mazure à FORCE/ENTRAMMES :
 - Amélioration de la continuité écologique en aval de Souffrette à FORCE/ENTRAMMES;
 - 🖔 Démantèlement du seuil de Montaigu et du clapet de Grenusse à ARGENTRE ;
 - ☼ Entretien sur le ruisseau des Nayères à STE GEMMES (Phytophtora)
 - 🔖 Enlèvement d'embâcles sur la Jouanne et Arrachage manuel de la Renouée à MONTSURS
 - 🤝 Traitement mécanique de la Renouée aux Ifs à MONTSURS
 - 🔖 Etudes complémentaires sur les ouvrages du Moulin Neuf et du Moulin de la Roche à ARGENTRE
 - Suivi des indicateurs et Suivi botanique
- Adoption du programme 2017
 - 🦠 Renaturation légère sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - 🔖 Recharges granulométriques sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Aménagement d'une passerelle sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Abreuvoirs, pompes à nez et clôtures sur les ruisseaux des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT et du Richebourg à STE GEMMES LE ROBERT
 - 🔖 Aménagement du barrage du plan d'eau à ARGENTRE
 - Aménagement d'ouvrages sur EVRON, STE GEMMES LE ROBERT et FORCE
 - 🔖 Entretien ripisylve à BREE et plantations /reprise de berge sur la Jouanne à ARGENTRE
 - 🔖 Démantèlement du barrage de Porée à BONCHAMP et renaturation ;
 - Arrachage manuel de la Renouée du Japon à MONTSURS

 - 🔖 Etude aménagement du Petit Chéré à FORCE/PARNE SUR ROC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL Thierry LEMEE TP pour les travaux de traitement mécanique de la Renouée du Japon (plantes envahissantes) d'un montant de 14 442,50 € HT, des travaux supplémentaires sont à prendre en compte.

Considérant l'augmentation de la surface couverte par la plante envahissante entre le mois de mai (date de la passation du marché) et la date de réalisation des travaux (octobre), et la découverte d'un autre site infecté;

Considérant que des matériaux supplémentaires ont été nécessaires ;

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 14 442,50 € HT à 18 582,50 € HT soit 22 299,00 € TTC.

Un avenant n°1 est proposé aux membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL TL TP;
- Approuve l'avenant n°1 présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

INDEMNITE DU TRESORIER POUR 2016

En application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, l'arrêté du 16 décembre 1983 autorise les comptables publics locaux, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des collectivités locales, à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics locaux des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable en contrepartie d'une indemnité.

Cette indemnité est acquise au comptable en fonction, pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Cependant, elle peut être modifiée ou supprimée pendant cette période par délibération dûment motivée. D'autre part, une nouvelle délibération doit être prise lors de tout changement de comptable.

Considérant que M. Philippe BOISGERAULT, comptable public d'Evron depuis le 1^{er} septembre 2016, a donné son accord pour fournir les prestations demandées;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical :

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Attribue à M. Philippe BOISGERAULT une indemnité de conseil annuel aux taux de 50 % conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel susvisé, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

PASSERELLE A STE GEMMES LE ROBERT

Monsieur le Président laisse la parole à M. HEURTAULT, délégué de la commune de STE GEMMES LE ROBERT, pour expliquer la demande de la commune.

La commune de STE GEMMES est propriétaire d'un chemin desservant une habitation. Ce chemin emprunte une passerelle bétonnée qui enjambe le ruisseau de Poilé. Cette passerelle est fissurée sur toute la largeur. Le franchissement de véhicule devient compliqué.

Nicolas BOILEAU indique que la réfection de la passerelle (3 m de large pou 4,5 m de long) en passerelle toute charge est estimée à 10 000 euros environ HT. La reprise des culées ainsi que l'enrochement des berges seraient nécessaires.

Il est important de réagir avant l'effondrement.

M. HEURTAULT demande si le Syndicat pourrait participer financièrement à la réfection de cette passerelle.

M. Le Président propose que la décision de participation soit prise lors du prochain comité syndical avec photos et estimations chiffrées à l'appui.

QUESTIONS DIVERSES

> Etang de la Fenderie à DEUX-EVAILLES

M. AMIARD, délégué de la commune de DEUX-EVAILLES, fait part de sa préoccupation quant à la gestion manuelle du vannage de l'étang de la Fenderie, propriété de la Communauté de Communes des Coëvrons.

En effet, il semblerait que ce système constitué de planches superposées disjointes puisse être facilement dysfonctionnel en période de crue en présence d'embâcles se bloquant contre le dispositif. Des moyens mécaniques sont alors parfois nécessaires pour retirer ces flottants bloqués, ce qui peut générer un risque de submersion de l'ouvrage en cas d'urgence ou de débit exceptionnel, avec des risques avérés pour l'aval de la Fenderie.

Il est proposé d'envoyer un courrier à la Communauté de Communes des Coëvrons en commun avec la commune de DEUX-EVAILLES.

> Informations sur la GEMAPI

Rappel GEMAPI: GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

M. Le Président informe les délégués qu'une réunion d'informations sur la partie juridique de la GEMAPI a été organisée le 12 décembre dernier à LAVAL.

Pour rappel, une réunion organisée par la DDT 53 avec les Communautés de communes du Pays de Loiron, des Coëvrons, du Pays de Meslay Grez, avec Laval Agglo et les Syndicats de Bassins du Vicoin, de l'Ouette et de la Jouanne, a eu lieu en septembre dernier pour évoquer l'organisation de cette nouvelle compétence sur les bassins versants des Syndicats concernés.

Laval Agglo devait organiser une nouvelle réunion en octobre dernier afin d'avancer sur le sujet et notamment sur le lancement d'une étude de structuration opérationnelle.

N'ayant aucune nouvelle de Laval Agglo à ce sujet, les Syndicats de Bassins ont décidé de se charger de l'organisation de cette réunion qui aura lieu en janvier 2017.

Le secrétaire de séance Jacques LECORNE



L'an deux mil seize, le 16 décembre à one heures, les Membres du Comité Syndical du Bassin de la Jouanne, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie de MONTSURS sous la présidence de M. GESLOT, Président.

<u>Présents</u>: Thierry HEURTAULT, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Daniel CLIMENT, Claude GEORGET, Jean-François d'OZOUVILLE, Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoit QUINTARD), Jacques LECORNE, Jean-Marc HALLE, Aurore DUPONT (Suppléante de Jean-Marie CHASSIN), Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Rémy LENORMAND, Guy DELAMARCHE.

Absents: Stéphane LAVOUE, Ludovic LEMEE, Thierry LEMEE, Annette CHESNEL.

Excusés: Marcel DUCHEMIN, Adélaïde DEJARDIN, Louis BONNEAU.

<u>Secrétaire de séance</u> : Jacques LECORNE <u>Date de la convocation</u> : 2 septembre 2016

Assistaient également à la réunion :

- Gérard PAPILLON : Maire de GESNES

Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

ADOPTION DES POSITIONS DU COPIL DU CTMA

Considérant les positions prises le 16 décembre 2016 par le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin de la Jouanne,

Monsieur le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion du 16 décembre 2016.

Il rappelle les grandes lignes du bilan 2016, et le programme de travaux 2017 :

- Adoption du bilan des actions conduites en 2016 dans le cadre du CTMA.
 - 🖔 Travaux de diversification, de protection de berges et de continuité sur le ruisseau de Châtres ;
 - Amélioration de la continuité écologique en aval du seuil des Bordeaux à BREE ;
 - Mise en place de recharges à la Mazure à FORCE/ENTRAMMES :
 - Amélioration de la continuité écologique en aval de Souffrette à FORCE/ENTRAMMES;
 - 🖔 Démantèlement du seuil de Montaigu et du clapet de Grenusse à ARGENTRE ;
 - ☼ Entretien sur le ruisseau des Nayères à STE GEMMES (Phytophtora)
 - 🔖 Enlèvement d'embâcles sur la Jouanne et Arrachage manuel de la Renouée à MONTSURS
 - 🤝 Traitement mécanique de la Renouée aux Ifs à MONTSURS
 - 🔖 Etudes complémentaires sur les ouvrages du Moulin Neuf et du Moulin de la Roche à ARGENTRE
 - Suivi des indicateurs et Suivi botanique
- Adoption du programme 2017
 - 🦠 Renaturation légère sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - 🔖 Recharges granulométriques sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Aménagement d'une passerelle sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Abreuvoirs, pompes à nez et clôtures sur les ruisseaux des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT et du Richebourg à STE GEMMES LE ROBERT
 - 🔖 Aménagement du barrage du plan d'eau à ARGENTRE
 - Aménagement d'ouvrages sur EVRON, STE GEMMES LE ROBERT et FORCE
 - 🔖 Entretien ripisylve à BREE et plantations /reprise de berge sur la Jouanne à ARGENTRE
 - 🔖 Démantèlement du barrage de Porée à BONCHAMP et renaturation ;
 - Arrachage manuel de la Renouée du Japon à MONTSURS

 - 🔖 Etude aménagement du Petit Chéré à FORCE/PARNE SUR ROC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL Thierry LEMEE TP pour les travaux de traitement mécanique de la Renouée du Japon (plantes envahissantes) d'un montant de 14 442,50 € HT, des travaux supplémentaires sont à prendre en compte.

Considérant l'augmentation de la surface couverte par la plante envahissante entre le mois de mai (date de la passation du marché) et la date de réalisation des travaux (octobre), et la découverte d'un autre site infecté;

Considérant que des matériaux supplémentaires ont été nécessaires ;

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 14 442,50 € HT à 18 582,50 € HT soit 22 299,00 € TTC.

Un avenant n°1 est proposé aux membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL TL TP;
- Approuve l'avenant n°1 présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

INDEMNITE DU TRESORIER POUR 2016

En application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, l'arrêté du 16 décembre 1983 autorise les comptables publics locaux, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des collectivités locales, à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics locaux des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable en contrepartie d'une indemnité.

Cette indemnité est acquise au comptable en fonction, pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Cependant, elle peut être modifiée ou supprimée pendant cette période par délibération dûment motivée. D'autre part, une nouvelle délibération doit être prise lors de tout changement de comptable.

Considérant que M. Philippe BOISGERAULT, comptable public d'Evron depuis le 1^{er} septembre 2016, a donné son accord pour fournir les prestations demandées;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical :

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Attribue à M. Philippe BOISGERAULT une indemnité de conseil annuel aux taux de 50 % conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel susvisé, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

PASSERELLE A STE GEMMES LE ROBERT

Monsieur le Président laisse la parole à M. HEURTAULT, délégué de la commune de STE GEMMES LE ROBERT, pour expliquer la demande de la commune.

La commune de STE GEMMES est propriétaire d'un chemin desservant une habitation. Ce chemin emprunte une passerelle bétonnée qui enjambe le ruisseau de Poilé. Cette passerelle est fissurée sur toute la largeur. Le franchissement de véhicule devient compliqué.

Nicolas BOILEAU indique que la réfection de la passerelle (3 m de large pou 4,5 m de long) en passerelle toute charge est estimée à 10 000 euros environ HT. La reprise des culées ainsi que l'enrochement des berges seraient nécessaires.

Il est important de réagir avant l'effondrement.

M. HEURTAULT demande si le Syndicat pourrait participer financièrement à la réfection de cette passerelle.

M. Le Président propose que la décision de participation soit prise lors du prochain comité syndical avec photos et estimations chiffrées à l'appui.

QUESTIONS DIVERSES

> Etang de la Fenderie à DEUX-EVAILLES

M. AMIARD, délégué de la commune de DEUX-EVAILLES, fait part de sa préoccupation quant à la gestion manuelle du vannage de l'étang de la Fenderie, propriété de la Communauté de Communes des Coëvrons.

En effet, il semblerait que ce système constitué de planches superposées disjointes puisse être facilement dysfonctionnel en période de crue en présence d'embâcles se bloquant contre le dispositif. Des moyens mécaniques sont alors parfois nécessaires pour retirer ces flottants bloqués, ce qui peut générer un risque de submersion de l'ouvrage en cas d'urgence ou de débit exceptionnel, avec des risques avérés pour l'aval de la Fenderie.

Il est proposé d'envoyer un courrier à la Communauté de Communes des Coëvrons en commun avec la commune de DEUX-EVAILLES.

> Informations sur la GEMAPI

Rappel GEMAPI: GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

M. Le Président informe les délégués qu'une réunion d'informations sur la partie juridique de la GEMAPI a été organisée le 12 décembre dernier à LAVAL.

Pour rappel, une réunion organisée par la DDT 53 avec les Communautés de communes du Pays de Loiron, des Coëvrons, du Pays de Meslay Grez, avec Laval Agglo et les Syndicats de Bassins du Vicoin, de l'Ouette et de la Jouanne, a eu lieu en septembre dernier pour évoquer l'organisation de cette nouvelle compétence sur les bassins versants des Syndicats concernés.

Laval Agglo devait organiser une nouvelle réunion en octobre dernier afin d'avancer sur le sujet et notamment sur le lancement d'une étude de structuration opérationnelle.

N'ayant aucune nouvelle de Laval Agglo à ce sujet, les Syndicats de Bassins ont décidé de se charger de l'organisation de cette réunion qui aura lieu en janvier 2017.

Le secrétaire de séance Jacques LECORNE



L'an deux mil seize, le 16 décembre à one heures, les Membres du Comité Syndical du Bassin de la Jouanne, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie de MONTSURS sous la présidence de M. GESLOT, Président.

<u>Présents</u>: Thierry HEURTAULT, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Daniel CLIMENT, Claude GEORGET, Jean-François d'OZOUVILLE, Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoit QUINTARD), Jacques LECORNE, Jean-Marc HALLE, Aurore DUPONT (Suppléante de Jean-Marie CHASSIN), Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Rémy LENORMAND, Guy DELAMARCHE.

Absents: Stéphane LAVOUE, Ludovic LEMEE, Thierry LEMEE, Annette CHESNEL.

Excusés: Marcel DUCHEMIN, Adélaïde DEJARDIN, Louis BONNEAU.

<u>Secrétaire de séance</u> : Jacques LECORNE <u>Date de la convocation</u> : 2 septembre 2016

Assistaient également à la réunion :

- Gérard PAPILLON : Maire de GESNES

Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

ADOPTION DES POSITIONS DU COPIL DU CTMA

Considérant les positions prises le 16 décembre 2016 par le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin de la Jouanne,

Monsieur le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion du 16 décembre 2016.

Il rappelle les grandes lignes du bilan 2016, et le programme de travaux 2017 :

- Adoption du bilan des actions conduites en 2016 dans le cadre du CTMA.
 - 🖔 Travaux de diversification, de protection de berges et de continuité sur le ruisseau de Châtres ;
 - Amélioration de la continuité écologique en aval du seuil des Bordeaux à BREE ;
 - Mise en place de recharges à la Mazure à FORCE/ENTRAMMES :
 - Amélioration de la continuité écologique en aval de Souffrette à FORCE/ENTRAMMES;
 - 🖔 Démantèlement du seuil de Montaigu et du clapet de Grenusse à ARGENTRE ;
 - ☼ Entretien sur le ruisseau des Nayères à STE GEMMES (Phytophtora)
 - 🔖 Enlèvement d'embâcles sur la Jouanne et Arrachage manuel de la Renouée à MONTSURS
 - 🤝 Traitement mécanique de la Renouée aux Ifs à MONTSURS
 - 🔖 Etudes complémentaires sur les ouvrages du Moulin Neuf et du Moulin de la Roche à ARGENTRE
 - Suivi des indicateurs et Suivi botanique
- Adoption du programme 2017
 - 🦠 Renaturation légère sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - 🔖 Recharges granulométriques sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Aménagement d'une passerelle sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Abreuvoirs, pompes à nez et clôtures sur les ruisseaux des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT et du Richebourg à STE GEMMES LE ROBERT
 - 🔖 Aménagement du barrage du plan d'eau à ARGENTRE
 - Aménagement d'ouvrages sur EVRON, STE GEMMES LE ROBERT et FORCE
 - 🔖 Entretien ripisylve à BREE et plantations /reprise de berge sur la Jouanne à ARGENTRE
 - 🔖 Démantèlement du barrage de Porée à BONCHAMP et renaturation ;
 - Arrachage manuel de la Renouée du Japon à MONTSURS

 - 🔖 Etude aménagement du Petit Chéré à FORCE/PARNE SUR ROC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL Thierry LEMEE TP pour les travaux de traitement mécanique de la Renouée du Japon (plantes envahissantes) d'un montant de 14 442,50 € HT, des travaux supplémentaires sont à prendre en compte.

Considérant l'augmentation de la surface couverte par la plante envahissante entre le mois de mai (date de la passation du marché) et la date de réalisation des travaux (octobre), et la découverte d'un autre site infecté;

Considérant que des matériaux supplémentaires ont été nécessaires ;

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 14 442,50 € HT à 18 582,50 € HT soit 22 299,00 € TTC.

Un avenant n°1 est proposé aux membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL TL TP;
- Approuve l'avenant n°1 présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

INDEMNITE DU TRESORIER POUR 2016

En application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, l'arrêté du 16 décembre 1983 autorise les comptables publics locaux, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des collectivités locales, à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics locaux des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable en contrepartie d'une indemnité.

Cette indemnité est acquise au comptable en fonction, pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Cependant, elle peut être modifiée ou supprimée pendant cette période par délibération dûment motivée. D'autre part, une nouvelle délibération doit être prise lors de tout changement de comptable.

Considérant que M. Philippe BOISGERAULT, comptable public d'Evron depuis le 1^{er} septembre 2016, a donné son accord pour fournir les prestations demandées;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical :

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Attribue à M. Philippe BOISGERAULT une indemnité de conseil annuel aux taux de 50 % conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel susvisé, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

PASSERELLE A STE GEMMES LE ROBERT

Monsieur le Président laisse la parole à M. HEURTAULT, délégué de la commune de STE GEMMES LE ROBERT, pour expliquer la demande de la commune.

La commune de STE GEMMES est propriétaire d'un chemin desservant une habitation. Ce chemin emprunte une passerelle bétonnée qui enjambe le ruisseau de Poilé. Cette passerelle est fissurée sur toute la largeur. Le franchissement de véhicule devient compliqué.

Nicolas BOILEAU indique que la réfection de la passerelle (3 m de large pou 4,5 m de long) en passerelle toute charge est estimée à 10 000 euros environ HT. La reprise des culées ainsi que l'enrochement des berges seraient nécessaires.

Il est important de réagir avant l'effondrement.

M. HEURTAULT demande si le Syndicat pourrait participer financièrement à la réfection de cette passerelle.

M. Le Président propose que la décision de participation soit prise lors du prochain comité syndical avec photos et estimations chiffrées à l'appui.

QUESTIONS DIVERSES

> Etang de la Fenderie à DEUX-EVAILLES

M. AMIARD, délégué de la commune de DEUX-EVAILLES, fait part de sa préoccupation quant à la gestion manuelle du vannage de l'étang de la Fenderie, propriété de la Communauté de Communes des Coëvrons.

En effet, il semblerait que ce système constitué de planches superposées disjointes puisse être facilement dysfonctionnel en période de crue en présence d'embâcles se bloquant contre le dispositif. Des moyens mécaniques sont alors parfois nécessaires pour retirer ces flottants bloqués, ce qui peut générer un risque de submersion de l'ouvrage en cas d'urgence ou de débit exceptionnel, avec des risques avérés pour l'aval de la Fenderie.

Il est proposé d'envoyer un courrier à la Communauté de Communes des Coëvrons en commun avec la commune de DEUX-EVAILLES.

> Informations sur la GEMAPI

Rappel GEMAPI: GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

M. Le Président informe les délégués qu'une réunion d'informations sur la partie juridique de la GEMAPI a été organisée le 12 décembre dernier à LAVAL.

Pour rappel, une réunion organisée par la DDT 53 avec les Communautés de communes du Pays de Loiron, des Coëvrons, du Pays de Meslay Grez, avec Laval Agglo et les Syndicats de Bassins du Vicoin, de l'Ouette et de la Jouanne, a eu lieu en septembre dernier pour évoquer l'organisation de cette nouvelle compétence sur les bassins versants des Syndicats concernés.

Laval Agglo devait organiser une nouvelle réunion en octobre dernier afin d'avancer sur le sujet et notamment sur le lancement d'une étude de structuration opérationnelle.

N'ayant aucune nouvelle de Laval Agglo à ce sujet, les Syndicats de Bassins ont décidé de se charger de l'organisation de cette réunion qui aura lieu en janvier 2017.

Le secrétaire de séance Jacques LECORNE



L'an deux mil seize, le 16 décembre à one heures, les Membres du Comité Syndical du Bassin de la Jouanne, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie de MONTSURS sous la présidence de M. GESLOT, Président.

<u>Présents</u>: Thierry HEURTAULT, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Daniel CLIMENT, Claude GEORGET, Jean-François d'OZOUVILLE, Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoit QUINTARD), Jacques LECORNE, Jean-Marc HALLE, Aurore DUPONT (Suppléante de Jean-Marie CHASSIN), Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Rémy LENORMAND, Guy DELAMARCHE.

Absents: Stéphane LAVOUE, Ludovic LEMEE, Thierry LEMEE, Annette CHESNEL.

Excusés: Marcel DUCHEMIN, Adélaïde DEJARDIN, Louis BONNEAU.

<u>Secrétaire de séance</u> : Jacques LECORNE <u>Date de la convocation</u> : 2 septembre 2016

Assistaient également à la réunion :

- Gérard PAPILLON : Maire de GESNES

Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

ADOPTION DES POSITIONS DU COPIL DU CTMA

Considérant les positions prises le 16 décembre 2016 par le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin de la Jouanne,

Monsieur le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion du 16 décembre 2016.

Il rappelle les grandes lignes du bilan 2016, et le programme de travaux 2017 :

- Adoption du bilan des actions conduites en 2016 dans le cadre du CTMA.
 - 🖔 Travaux de diversification, de protection de berges et de continuité sur le ruisseau de Châtres ;
 - Amélioration de la continuité écologique en aval du seuil des Bordeaux à BREE ;
 - Mise en place de recharges à la Mazure à FORCE/ENTRAMMES :
 - Amélioration de la continuité écologique en aval de Souffrette à FORCE/ENTRAMMES;
 - 🖔 Démantèlement du seuil de Montaigu et du clapet de Grenusse à ARGENTRE ;
 - ☼ Entretien sur le ruisseau des Nayères à STE GEMMES (Phytophtora)
 - 🔖 Enlèvement d'embâcles sur la Jouanne et Arrachage manuel de la Renouée à MONTSURS
 - 🤝 Traitement mécanique de la Renouée aux Ifs à MONTSURS
 - 🔖 Etudes complémentaires sur les ouvrages du Moulin Neuf et du Moulin de la Roche à ARGENTRE
 - Suivi des indicateurs et Suivi botanique
- Adoption du programme 2017
 - 🦠 Renaturation légère sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - 🔖 Recharges granulométriques sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Aménagement d'une passerelle sur le ruisseau des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT
 - Abreuvoirs, pompes à nez et clôtures sur les ruisseaux des Places à ST CHRISTOPHE DU LUAT et du Richebourg à STE GEMMES LE ROBERT
 - 🔖 Aménagement du barrage du plan d'eau à ARGENTRE
 - Aménagement d'ouvrages sur EVRON, STE GEMMES LE ROBERT et FORCE
 - 🔖 Entretien ripisylve à BREE et plantations /reprise de berge sur la Jouanne à ARGENTRE
 - 🔖 Démantèlement du barrage de Porée à BONCHAMP et renaturation ;
 - Arrachage manuel de la Renouée du Japon à MONTSURS

 - 🔖 Etude aménagement du Petit Chéré à FORCE/PARNE SUR ROC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL Thierry LEMEE TP pour les travaux de traitement mécanique de la Renouée du Japon (plantes envahissantes) d'un montant de 14 442,50 € HT, des travaux supplémentaires sont à prendre en compte.

Considérant l'augmentation de la surface couverte par la plante envahissante entre le mois de mai (date de la passation du marché) et la date de réalisation des travaux (octobre), et la découverte d'un autre site infecté;

Considérant que des matériaux supplémentaires ont été nécessaires ;

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 14 442,50 € HT à 18 582,50 € HT soit 22 299,00 € TTC.

Un avenant n°1 est proposé aux membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juillet 2016 avec l'entreprise SARL TL TP;
- Approuve l'avenant n°1 présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

INDEMNITE DU TRESORIER POUR 2016

En application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, l'arrêté du 16 décembre 1983 autorise les comptables publics locaux, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des collectivités locales, à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics locaux des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable en contrepartie d'une indemnité.

Cette indemnité est acquise au comptable en fonction, pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Cependant, elle peut être modifiée ou supprimée pendant cette période par délibération dûment motivée. D'autre part, une nouvelle délibération doit être prise lors de tout changement de comptable.

Considérant que M. Philippe BOISGERAULT, comptable public d'Evron depuis le 1^{er} septembre 2016, a donné son accord pour fournir les prestations demandées;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical :

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Attribue à M. Philippe BOISGERAULT une indemnité de conseil annuel aux taux de 50 % conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel susvisé, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

PASSERELLE A STE GEMMES LE ROBERT

Monsieur le Président laisse la parole à M. HEURTAULT, délégué de la commune de STE GEMMES LE ROBERT, pour expliquer la demande de la commune.

La commune de STE GEMMES est propriétaire d'un chemin desservant une habitation. Ce chemin emprunte une passerelle bétonnée qui enjambe le ruisseau de Poilé. Cette passerelle est fissurée sur toute la largeur. Le franchissement de véhicule devient compliqué.

Nicolas BOILEAU indique que la réfection de la passerelle (3 m de large pou 4,5 m de long) en passerelle toute charge est estimée à 10 000 euros environ HT. La reprise des culées ainsi que l'enrochement des berges seraient nécessaires.

Il est important de réagir avant l'effondrement.

M. HEURTAULT demande si le Syndicat pourrait participer financièrement à la réfection de cette passerelle.

M. Le Président propose que la décision de participation soit prise lors du prochain comité syndical avec photos et estimations chiffrées à l'appui.

QUESTIONS DIVERSES

> Etang de la Fenderie à DEUX-EVAILLES

M. AMIARD, délégué de la commune de DEUX-EVAILLES, fait part de sa préoccupation quant à la gestion manuelle du vannage de l'étang de la Fenderie, propriété de la Communauté de Communes des Coëvrons.

En effet, il semblerait que ce système constitué de planches superposées disjointes puisse être facilement dysfonctionnel en période de crue en présence d'embâcles se bloquant contre le dispositif. Des moyens mécaniques sont alors parfois nécessaires pour retirer ces flottants bloqués, ce qui peut générer un risque de submersion de l'ouvrage en cas d'urgence ou de débit exceptionnel, avec des risques avérés pour l'aval de la Fenderie.

Il est proposé d'envoyer un courrier à la Communauté de Communes des Coëvrons en commun avec la commune de DEUX-EVAILLES.

> Informations sur la GEMAPI

Rappel GEMAPI: GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

M. Le Président informe les délégués qu'une réunion d'informations sur la partie juridique de la GEMAPI a été organisée le 12 décembre dernier à LAVAL.

Pour rappel, une réunion organisée par la DDT 53 avec les Communautés de communes du Pays de Loiron, des Coëvrons, du Pays de Meslay Grez, avec Laval Agglo et les Syndicats de Bassins du Vicoin, de l'Ouette et de la Jouanne, a eu lieu en septembre dernier pour évoquer l'organisation de cette nouvelle compétence sur les bassins versants des Syndicats concernés.

Laval Agglo devait organiser une nouvelle réunion en octobre dernier afin d'avancer sur le sujet et notamment sur le lancement d'une étude de structuration opérationnelle.

N'ayant aucune nouvelle de Laval Agglo à ce sujet, les Syndicats de Bassins ont décidé de se charger de l'organisation de cette réunion qui aura lieu en janvier 2017.

Le secrétaire de séance Jacques LECORNE